

Le Courriel d'information

n°245 – Vendredi 15 juin 2001.

INSOUTENABLE

Dans ce numéro

En bref…

1- Grève de la faim d'ATTAC Tunisie. Pour celles et ceux qui lisent le Courriel depuis au moins un an, vous avez déjà suivi les problèmes d'ATTAC Tunisie, qui se nomme RAID. Le gouvernement refuse de les reconnaître. Son président a du reste été emprisonné. Pour la plupart ils sont victimes de tracasseries administratives (ici suppression des passeports) et d'entraves graves aux droits de la personne humaine. Il vous demande d'envoyer des messages de soutien pour leur action.
2- Genova - 19 juin 2001 une journée pour l'annulation de la dette. A l'occasion de la date anniversaire des manifestations de Cologne pour l'annulation de la dette et en préparation de celle de Gênes qui auront lieu du 19 au 21 juillet (la principale manifestation se déroulant le 21), le 19 juin prochain sera en France une journée de mobilisation particulière.
3- Genova - Analyse sexuée des mécanismes de la mondialisation néo-libérale. Ce week-end une réunion internationale se tient à Gênes à la fois pour préparer les manifestations de fin juillet, à la fois pour mettre à jour les mécanismes spécifiques à la dimension sexuée de la mondialisation libérale.
3- Pays moins avancés ou pays plus appauvris ? Les Pays les moins avancés supportent non seulement le poids de l'endettement mais aussi celui des Plans d'ajustement structurel. Cette double contrainte les maintient dans un état de pauvreté absolue quand elle ne les appauvrit pas telle que le démontre cette analyse.
4- De l'Europe libérale des Marchés à l'Europe sociale des Citoyens. Au moment où des manifestations se déroulent à Göteborg pour le dernier sommet européen sous présidence suédoise (on y attend plusieurs dizaines de milliers de personnes) il nous a paru intéressant de publier cette analyse.

Grève de la faim d'ATTAC Tunisie

Par ATTAC Tunisie - RAID

Tunisie / Grève de la faim / Passeports

Nous entamons ce 14 juin 2001 une grève de la faim illimitée dans le but d'obtenir la restitution de nos passeports arbitrairement confisqués par le ministère de l'Intérieur. Aucun d'entre nous ne rompra cette grève tant que cette revendication n'aura pas été satisfaite et que tous nos passeports ne nous aurons pas été restitués.

Nous nous associons ainsi à la Journée internationale de soutien et de solidarité avec tous les Tunisiens privés de leurs passeports qui aura lieu le même jour.

Mohamed Chourabi : Membre fondateur du Rassemblement pour une alternative internationale de développement (RAID-Attac Tunisie) et syndicaliste, enseignant, demande de renouvellement déposée en novembre 2000 au commissariat de Soliman. Emprisonné du 8 avril au 8 mai 2000 pour ses activités associatives.


attac

Mohamed Jelassi : Membre fondateur du RAID, chercheur en linguistique, demande effectuée à Soliman en mars 2001.

Abbes Hanachi : Membre fondateur du RAID, instituteur et responsable syndical, demande effectuée à Soliman en décembre 1998.

Sadri Khiari : Membre du Comité directeur du RAID, membre fondateur du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), artiste-peintre, demande déposée à El Menzah en juin 2000. La privation de passeport lui interdit d'aller soutenir une thèse de science politique à l'Université de Paris VIII.

En signe de solidarité, Fathi Chamkhi, Président du RAID, se joindra à notre mouvement.

Par ailleurs, deux autres membres du RAID sont également privés de passeport. Il s'agit de :

- Ali Ben Salem, retraité, felagha, membre fondateur du CNLT, ancien prisonnier politique. Privé également de sa retraite et de son assurance-maladie.

- Abdelmoumen Belanes, ancien prisonnier politique (POCT), demande de renouvellement effectuée le 4/9/2000

Nous rappelons que la législation tunisienne garantit le droit de circulation de même que les conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

La grève de la faim aura lieu au siège du RAID, Cité el Khadra 9, Bloc F9, appt. N¡2.
Tél./fax. : 00 216 1 770 182
Email : sadri_khiari@yahoo.fr

Nous appelons tous les démocrates à nous apporter leur soutien sous toutes les formes possibles notamment en envoyant un courrier au ministre tunisien de l'Intérieur mint@ministeres.tn et au ministre des droits de l'homme (Fax: 00 216 1 570 842).

Copie à : sadri_khiari@yahoo.fr et à tunisie@attac.org

Genova - 19 juin 2001 une journée pour l'annulation de la dette

Par Plate-forme Dette & Développement

Pourquoi une action le 19 juin 2001 ?

Vous avez été nombreux à participer ces dernières années à l'action en faveur de l'annulation de la dette. Plus de 550 000 signatures ont été récoltées en France et près de 24 millions dans le monde. Face à cette mobilisation, les gouvernements des pays créanciers et les institutions financières internationales n'ont pu rester inactifs et un certain nombre de mesures ont été annoncées.

Un moment phare de cette mobilisation a eu lieu à l'occasion du Sommet de Cologne, le 19 juin 1999. C'est ce jour là qu'ont été remises les signatures recueillies dans 166 pays. C'est ce jour là également qu'ont été annoncées par les Chefs d'Etats du G7 des mesures en faveur de l'allégement de la dette des pays pauvres.

Un an après, le 19 juin 2000, un premier bilan, décevant, avait été tiré : le processus était trop lent, les allégements trop faibles et trop peu de pays étaient bénéficiaires. La mobilisation ne s'est donc pas relâchée et nous avons interpellé le gouvernement français pour lui demander que les promesses se traduisent enfin par des actes. Cette journée du 19 juin 2000 a donné lieu à un grand nombre d'actions (dans plus de 40 départements), de la remise d'un courrier au Préfet, à l'organisation d'une manifestation, en passant par la tenue de conférences ou de stands de d'information et de pétition.

Cet événement, allié à tous ceux qui se tiennent régulièrement à travers le monde, a permis de maintenir la question de la dette en haut de l'agenda international. Si la déception a été grande de ne pas voir de mesures supplémentaires envisagées lors du G7 d'Okinawa (Japon), l'on a néanmoins assisté à une accélération du processus conduisant 22 pays à bénéficier d'un début d'allégement à la fin de l'année 2000.

Malheureusement les lacunes de l'Initiative d'allégement de dette restent flagrantes. Le FMI lui-même admet que le remboursement de la dette par les pays bénéficiaires ne diminue que de 34% en moyenne. On est encore très loin de l'annulation de la dette.

Alors que nous approchons du 19 juin 2001, deux ans après Cologne, il est donc important de continuer notre interpellation des pouvoirs publics afin que la France fasse la promotion d'une annulation réelle de la dette des pays pauvres lors du prochain Sommet du G7 qui se tiendra à Gênes (Italie) du 21 au 23 juillet.

Que faire à l'occasion de cette journée ?



Un des objectifs du mardi 19 juin 2001 est de consolider au niveau local les liens entre les différentes organisations de la plate-forme et de renforcer la diffusion de l'information sur les enjeux que soulève le problème de la dette. Dans cette perspective, une réunion d'information entre les organisations locales membres de la plate-forme pourrait constituer une première étape.

Un deuxième objectif est bien entendu de rappeler nos demandes aux pouvoirs publics. Dans cette optique plusieurs démarches sont possibles :

- Envoyer à MM. Chirac et Jospin la lettre ci-jointe avec les signatures des différents responsables locaux des organisations de la plate-forme. (Courriers dispensés de timbrage)

- Rencontrer le Préfet (ou l'un de ses adjoints) pour lui remettre en main propre une copie de la lettre ci-jointe en lui demandant de faire remonter au gouvernement, par les voies hiérarchiques, les questions posées dans ce courrier. Une telle rencontre permettrait en outre de faire le point sur le travail réalisé par les organisations au niveau local depuis l'action de l'année dernière.

-Organiser une conférence, un débat, etc. en fonction des possibilités locales. Le problème de la dette est d'ailleurs un formidable point d'entrée pour aborder la question de la mondialisation et des problèmes de financement du développement.

D'autres formes d'actions sont évidemment possibles et nous laissons place à l'imagination de chacun. Simplement, n'oubliez pas de nous faire connaître les actions que vous organiserez en nous renvoyant la feuille ci-jointe par courrier ou par fax, et le plus rapidement possible après leur réalisation.

Qu'est-ce que la plate-forme « Dette & Développement » ?

La campagne « Pour l'an 2000 : annulons la dette » a été, ces deux dernières années, le cadre de la mobilisation sur la dette des pays pauvres en France. Afin de continuer notre action nous avons créé cette plate-forme qui travaille à moyen et long terme pour la coordination de l'information et de l'action. Cette plate-forme cherche à faire le lien entre dette et développement : promouvoir une solution large, juste et durable au problème de la dette pour les pays du Sud et libérer des ressources en faveur du développement.

Les organisations membres : Agir ici, AITEC (Association internationale de techniciens experts et chercheurs), ATTAC France (Association pour une taxation des transactions financière pour l'aide au citoyen), CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CFDT (Confédération française et démocratique du travail), CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), CGT (Confédération générale du travail), CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), DCC (Délégation catholique pour la coopération), Emmaüs France, France Liberté – Fondation Danielle Mitterrand, Réseau Foi et Justice / Afrique-Europe,Secours Catholique – Caritas France, SEL (Service d'entraide et de liaison), Service protestant de mission – DEFAP.

Coordination : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)
4, rue Jean Lantier - 75001 Paris - Tél. : 0144828153 - Fax : 0144828145
E-mail : dette@ccfd.asso.fr - Site internet : www.dette2000.org

Monsieur Jacques Chirac
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg St Honoré
75 008 Paris

ou

Monsieur Lionel Jospin
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75 007 Paris
Paris, le 1er juin 2001

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, un grand nombre de personnes se sont mobilisées en France et à travers le monde en faveur de l'annulation de la dette des pays pauvres.

Grâce à cette mobilisation et aux débats suscités, il est aujourd'hui largement admis que la dette est un obstacle majeur au développement des pays pauvres et que son annulation constitue un premier pas nécessaire à leur redressement et à la réduction des inégalités mondiales.



La France et d'autres pays créanciers ont répondu, pour partie, à cet appel notamment au travers de l'Initiative « Pays pauvres très endettés (PPTE)», mise en place en 1996 et « renforcée » en 1999, ainsi que par des mesures d'allégements bilatérales supplémentaires.

Malgré ces efforts, le problème de la dette des pays pauvres reste entier. Les raisons principales de cette situation tiennent aux positions du FMI et de la Banque mondiale sur cette question et au cadre inadapté de l'Initiative PPTE.

En effet, même si beaucoup reste à faire, la France et les autres pays du G7 se sont engagés, sur le plan bilatéral, à annuler jusqu'à 100% de leurs créances sur les pays sélectionnés. Au niveau multilatéral cependant, le FMI et la Banque mondiale, dont les pays du G7 sont pourtant les premiers actionnaires, se contentent d'allégements très partiels.

En conséquence, les vingt-deux pays qui ont commencé à bénéficier de ces mesures voient leurs remboursements ne diminuer que d'un tiers (34%) en moyenne, ce qui est nettement insuffisant pour permettre la libération de ressources en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi nous vous demandons qu'à l'occasion du prochain Sommet du G7 qui se tiendra à Gênes, en juillet, la France se prononce clairement en faveur de l'annulation de la dette multilatérale des pays pauvres et en fasse la promotion au sein du G7.

Des études indépendantes ont d'ailleurs démontré que les Institutions financières internationales ont les moyens de financer entièrement ces annulations de dette sur leurs ressources propres, sans que cela ne nuise à leurs missions premières.

Au-delà de ces mesures immédiates, nous souhaitons que la France considère le problème de l'inégalité des négociations actuelles entre créanciers et débiteurs au plan international. Nous souhaitons en particulier que la France se prononce en faveur d'un processus d'arbitrage permettant « d'équilibrer les intérêts des créanciers et des débiteurs » selon les propres termes du Secrétaire Général des Nations unies. Seule la mise en place d'un mécanisme juste et transparent permettra de libérer durablement les pays en développement du fardeau de la dette et de rétablir le droits des populations face aux intérêts des créanciers.

En vous remerciant de l'accueil que vous voudrez bien réserver à notre requête, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Organisations signataires :

Genova - Analyse sexuée des mécanismes de la mondialisation néo-libérale.

Par Femmes et Mondialisation (Paris 14)

La contestation de la mondialisation financière doit intégrer le genre, en tant que vecteur économique d'exploitation de la moitié féminine de l'humanité. Élucider les multiples causes politico-économiques de cette oppression, c'est offrir un cadre de référence à la contestation de la pensée unique dominante, vision réductrice d'une économie inhumaine, peuplée d'agents asexués, sans appartenance sociale ni histoire. Il convient donc de revoir les théories formalisées depuis 50 ans pour éviter la soumission à des préjugés fatalistes.

Le genre, une dimension structurelle de la domination marchande

La mondialisation actuelle s'appuie sur un double système d'exploitation, le néo-libéralisme et le patriarcat. Le système de domination néo-libéral organise le marché à la seule fin d'en tirer le maximum de profit et ceci au détriment de la plus grande majorité. Il accentue les inégalités économiques entre les différents pays, et à l'intérieur des pays : entre les hommes et les femmes, et entre les différentes catégories sociales. Le libéralisme tire un grand profit de l'existence du patriarcat qui lui permet de surexploiter la main d'œuvre féminine, de maintenir la très grande majorité des femmes dans une infériorité économique et une dévalorisation sociale, et de marchandiser leur corps.

Le patriarcat a façonné les rapports entre les hommes et les femmes, c'est un système de domination politique, économique, culturel et social qui s'applique à tous les échelons de toutes les sociétés et que toutes les femmes subissent. Les femmes ne sont pas un groupe social, ni une minorité ethnique, ni une catégorie socio-professionnelle : les femmes comme les hommes définissent tout simplement l'humanité.



Elles sont certainement le plus important "groupe d'intérêts" du monde, dans le sens où elles ont toutes intérêt à abolir le patriarcat et elles ont pour la plus grande partie d'entre elles, intérêt à abolir la domination libérale.

La division sexuelle du travail est une représentation sociale qui assigne prioritairement les hommes à la sphère productive et les femmes à la sphère reproductive. Cette division repose sur deux principes : le principe de séparation selon lequel il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes, et le principe de hiérarchie selon lequel un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme. Il est maintenant reconnu que les situations des hommes et des femmes ne sont pas le produit d'un destin biologique, mais sont d'abord une construction sociale et culturelle.

Dès son apparition en Europe, le capitalisme s'est appuyé sur la division sexuelle du travail et l'a accentuée, même si l'assise théorique de ce concept n'est venue que bien plus tard. Le marché du travail repose sur une segmentation par catégories d'emploi et de secteurs, où existent de fortes discriminations de salaires, de promotions et de conditions de travail en fonction du sexe. Pour les entreprises engagées dans la course au profit, le modèle idéal du salariat repose sur une soumission totale de l'employé-e, un salaire de misère, l'absence de protection sociale, l'inexistence de législations du travail (et de l'environnement) et enfin la répression de toute organisation syndicale. La main d'œuvre féminine est idéale car bon marché, disponible en grand nombre, docile et résistante.

La contribution des femmes à la satisfaction des besoins collectifs est méconnue des théories économiques néo-libérales dominantes, alors qu'elle est exploitée en pratique de manière invisible. La Comptabilité Nationale ne saisit qu'une partie de la production du bien-être national, celle qui fait l'objet d'une transaction monétaire visible. Outre les mouvements monétaires liés à l'économie illégale, c'est toute l'activité domestique basée sur du travail gratuit qui est ignorée : tâches ménagères, éducation des enfants, soins aux malades et aux personnes âgées, transports, bricolage, auto-production alimentaire des jardins familiaux (très importante dans les pays pauvres). Or le travail domestique est dévolu aux femmes, et dans certains pays aussi aux enfants. L'économie marchande tend à externaliser les coûts de « reproduction » et d'entretien de la force de travail sur la sphère domestique (et les coûts de la pollution sur l'environnement). En cas de récession économique dans les pays industrialisés, de plans d'ajustement structurel et de privatisation du secteur social dans les pays pauvres, il est implicitement admis que les femmes compensent le déficit de services, fournissent les produits vivriers, survivent dans le secteur informel ou retournent dans leur foyer. Le travail gratuit des femmes joue alors le rôle d'amortisseur social.

La prostitution qui est la marchandisation du corps humain, devient une gigantesque organisation criminelle internationale. Les réseaux se développent en raison d'intérêts économiques très puissants. Les flux financiers sont considérables, ils sont liés au marché des armes et de la drogue, avec des ramifications dans l'industrie du sexe et de la pornographie. La prostitution sert notamment au blanchiment de l'argent sale.

Les causes de ces trafics d'êtres humains sont bien sûr le déséquilibre économique qui s'accroît entre Etats riches et pauvres, mais aussi les violences sociales et politiques dans les pays d'origine (guerres et conflits ethniques, dictatures, violation des droits des personnes,...). L'accroissement récent de ces trafics ne doit pas masquer l'existence de deux traits permanents : les clients, dont on ne parle jamais, sont toujours des hommes et la prostitution est toujours le résultat d'une souffrance.

Actuellement, une tentative de démantèlement des principes déterminants posés en 1949, qui faisaient de la lutte contre le proxénétisme une priorité, a été entreprise par certains pays. En demandant qu'apparaisse une distinction entre « prostitution forcée » et prostitution libre », ces pays libéraux espèrent faire reconnaître la prostitution comme un travail ordinaire et en retirer les bénéfices.

Les effets différenciés des politiques économiques sur le genre

La mondialisation libérale se caractérise entre autres par la réduction des barrières commerciales, la libération des mouvements de capitaux, ou l'élimination des restrictions sur les investissements à l'étranger. Ces politiques sur le commerce, les investissements, la concurrence, la fiscalité ne sont pas neutres par rapport au genre. Elles ont des effets importants sur l'emploi des femmes, leur pauvreté, leur fardeau social et sur leur bien-être en général. La recherche sur les relations entre le genre et



le commerce a été menée entre autres par le réseau WIDE, et nous en avons fait un axe de travail au sein de notre Groupe.

Les politiques de libéralisation commerciale affectent la capacité des gouvernements de financer les dépenses dans le secteur social. Et le déficit de services sociaux est "naturellement" compensé par une augmentation de la charge de travail des femmes. Les efforts accrus pour fournir l'alimentation et l'eau nécessaire à la famille, pour s'occuper des enfants qui n'ont plus de crèches ou des malades qui ne trouvent plus de soins abordables, ont des conséquences évidentes : les femmes ne peuvent plus poursuivre leurs études, ni améliorer leurs compétences ni s'impliquer dans des carrières productives. De plus, pour aider à faire face à cette surcharge de travail, les fillettes sont plus sollicitées que les garçons. Ainsi, entre 1985 et 1997, le taux d'inscription des filles à l'école a chuté dans 42 pays , et 2/3 des enfants non scolarisés sont des filles. Des liens ont été mis en évidence par l'Unifem entre l'endettement accru des pays et la baisse de l'inscription des filles dans les écoles. En plus de leur activité au foyer parental, les fillettes travaillent plus que les garçons : entre 5 et 11 ans, le BIT compte 3 filles pour 2 garçons qui travaillent. En outre, les réductions de dépenses sociales concernent en premier lieu les personnes les plus dépendantes qui sont les pauvres (et 70% des pauvres sont des femmes). Enfin, les licenciements massifs dans le secteur social touchent essentiellement les femmes qui y sont majoritaires.

La libéralisation du commerce augmente la segmentation du marché du travail et ses disparités de genre, et amoindrit les capacités des salarié-es à négocier salaires et conditions de travail. Les entreprises s'installent en toute liberté là où les gouvernements n'imposent pas le respect de droits élémentaires ou syndicaux. Les zones franches sont la caricature du nouveau modèle de salariat. Elles sont environ 850 dans le monde, les législations sur le travail y sont suspendues ou inexistantes, les conditions s'apparentent à du semi-esclavage, le travail est très pénible, et souvent très dangereux. Selon les pays, jusqu'à 90% des employés des zones franches sont des femmes. Fréquemment ces femmes sont victimes de violences physiques, harcèlement sexuel ou viols, qui ne sont jamais condamnés par les Etats concernés. La sous-traitance qui s'est énormément développée permet aux transnationales d'éviter la responsabilité directe envers les salarié-es. Les salaires y sont très souvent en dessous du seuil légal. Le travail à domicile concerne presque exclusivement les femmes et est considéré comme relevant du privé : la norme y est l'absence d'assurance maladie, d'assurance chômage et de système de retraite. La sous-traitance, le travail à domicile, le travail occasionnel ou à temps partiel rendent la syndicalisation des femmes très difficile.

L'inégalité de dotation en ressources économiques (capital, terre, technologie) prive les femmes d'un accès aux investissements, subventions, formations ou programmes d'assistance technique liés à la libéralisation. Il faut rappeler que les femmes ne détiennent que 1% des terres de tous les pays ! Et pourtant, en Afrique par exemple, 75 % des travaux agricoles sont accomplis par les femmes. Mais pour des raisons juridiques, elle ne peuvent ni acheter la terre, ni la vendre ni en hériter. Aux hommes la terre, aux femmes le travail. Les institutions financières renforcent les discriminations sur l'accès au crédit : on accorde aux femmes moins de 1/10ème des crédits accordés aux petits paysans sur le continent africain et juste 1/100ème de l'ensemble des crédits agricoles . L'inégalité d'accès des femmes au crédit et aux technologies les défavorise au niveau de l'efficacité de leur production locale alimentaire et textile : les biens qu'elles produisent ne peuvent pas être concurrentiels face aux importations meilleur marché. Des subventions à l'exportation peuvent avoir un impact différencié sur le genre. (Par exemple au Mozambique, au Kenya, ou en Ouganda, des subventions pour de nouvelles cultures destinées à l'exportation ont eu pour conséquence de chasser des meilleures terres la production vivrière des femmes. Celles-ci ont alors récupéré des terres moins fertiles, et ont vu leur production pénalisée). D'une manière générale, les investissements se font dans le secteur formel, celui du travail rémunéré. Les mesures destinées à promouvoir l'exportation (comme des subventions, les allègements fiscaux ou les programmes d'assistance technique) sont réservées aux cultures et industries où les hommes dominent. Il n'y a que très peu d'innovations ou d'améliorations technologiques dans la sphère économique traditionnellement féminine. Enfin, les femmes ont très peu accès aux technologies de l'information et la communication, le BIT parle même de "fracture numérique entre les sexes" pour caractériser cette discrimination.

La mondialisation libérale met en concurrence, à travers les relations de sous-traitance internationale, les travailleurs et travailleuses du " Nord", et ceux et celles du "Sud". Toutefois pour les premiers, il reste une base de garanties



sociales, même si elle se fragilise. Il faut remarquer que la flexibilité et la précarité, qui sont l'apanage des femmes, deviennent une norme se propageant du Sud vers le Nord, et constituent une spirale sociale descendante.

Quelques effets de la mondialisation libérale sur la situation des femmes en France.

La concurrence internationale a entraîné la délocalisation vers des marchés étrangers et la restructuration des entreprises. La recherche de flexibilité au moindre coût s'est traduite par la précarisation sociale, c'est à dire par l'institutionnalisation de l'instabilité de l'emploi : le chômage, le développement accéléré du travail temporaire et les formes précaires d'emploi (comme les CDD, intérim, stages et contrats aidés) en sont les manifestations les plus évidentes. La précarisation a trouvé sa légitimité sociale et culturelle dans les rapports sociaux de domination, et en particulier les rapports de domination hommes/femmes. Elle s'est épanouie en s'appuyant sur la division sexuelle du travail. C'est ainsi que le travail à temps partiel est féminin à 85%

L'effritement des droits individuels et collectifs du travail lié aux restructurations est reconnu par tous les sociologues. La législation actuelle du travail temporaire ainsi que la législation de la sous-traitance remettent en cause un siècle d'interdiction du marchandage de main d'œuvre. De plus, la précarisation rend peu efficace les instruments juridiques censés lutter contre les discriminations envers les femmes.

Le taux d'activité des femmes ne fait que progresser malgré la crise mais elles sont massivement affectées aux secteurs des services ou du tertiaire (80% des employé-es). Le différentiel de salaire persiste alors que les femmes sont, depuis environ 20 ans, plus diplômées que les hommes. De même, persiste le sur-chômage féminin caractéristique de -presque- tous les pays d'Europe (sur-chômage accompagné de sous-indemnisation : 33% seulement des chômeuses sont indemnisées contre 50% des chômeurs).

L'évolution du travail due à la précarisation a fait apparaître un phénomène de paupérisation d'une partie du salariat féminin, phénomène qui a fortement progressé au cours de la dernière décennie. Les travailleurs pauvres, « working poors », existent en France : 3,2 millions d'actifs ont un salaire mensuel inférieur au SMIC, et 80% d'entre eux sont des femmes.

La domination marchande utilise la division des genres pour enfermer les individus dans des engrenages socio-économiques qui leur échappent. Modifier le rôle et le pouvoir du genre est incontournable pour jeter les bases d'un autre monde, égalitaire, solidaire, pacifique et démocratique, et d'un développement soutenable.

Groupe Femmes et Mondialisation (Paris 14)
femmes.paris14@attac.org

Pays moins avancés ou pays plus appauvris ?

Par Arnaud Zacharie

Le troisième Sommet des PMA tenu sous l'égide des Nations unies à Bruxelles en mai 2001 s'est achevé, comme de coutume, sans mesures concrètes appropriées. La question de la dette a tout simplement été éludée, alors que le Forum des ONG exigeait une annulation totale, immédiate et inconditionnelle. Une telle position équivaut à ne pas porter assistance à personnes en danger. Il suffit, pour s'en persuader, de jeter un coup d'œil sur les indicateurs socioéconomiques de ces pays, passés de 25 à 49 depuis le premier Sommet de 1971.

Alors que l'espérance de vie des pays riches atteint 78 ans, celle des PMA culmine à 51 ans, chutant dans 11 pays durant les années 90. Les trois quarts de la population survivent avec moins de 35 euros par mois, tandis que seulement 49% des adultes sont alphabétisés (pour 81% dans les autres pays en développement). La consommation par habitant diminue et, évidemment, l'épargne locale est quasiment absente, ceci alors que, selon la CNUCED, "la propension marginale à épargner est plus élevée dans les PMA que dans les autres pays en développement" (CNUCED, PMA 2000, p. 36).

La conséquence logique d'une telle réalité est que le financement des PMA est tributaire des ressources extérieures. Selon les néoclassiques, le problème des PMA est que l'efficience de l'investissement que devrait engendrer ces ressources extérieures est beaucoup trop faible. La solution qu'ils proposent est désormais connue : il faut davantage privatiser et ouvrir les frontières commerciales et financières, afin de permettre aux capitaux privés et aux multinationales d'investir à leur guise et de créer de la croissance dans ces pays. Pourtant, ces mesures ont déjà été appliquées dans la plupart des PMA et leur échec est patent.



Les PMA à l'heure de l'ajustement structurel renforcé

Comme le souligne le Rapport 2000 de la CNUCED sur les PMA, "Durant les années 90, de nombreux PMA ont réformé en profondeur leurs institutions et leurs politiques. Ces transformations ont résulté essentiellement de programmes d'ajustement structurel pilotés par le FMI et la Banque mondiale" (op. cit., p. 103).

Ainsi, 34 des 49 PMA ont signé une facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) avec le FMI entre 1988 et 1999. Ces "facilités" ont pris la forme de prêts à faible taux d'intérêt, évidemment indispensables pour des PMA privés de financement privés depuis la crise de la dette de 1982. Etant donné que l'aide publique au développement des pays riches et que les accords de restructuration de la dette par le Club de Paris (le cartel des pays créanciers) étaient conditionnées à la signature d'une telle FASR, les PMA se ruèrent sur ces bouées de sauvetage.

Evidemment, ces "facilités" étaient conditionnées aux recettes miracles des experts du FMI : ouverture des barrières commerciales et financières, privatisation massive des forces productives, "tout à l'exportation" et austérité budgétaire. Comme le rappelle la CNUCED, "Les réformes étaient fondées sur un diagnostic selon lequel, pour l'essentiel, les problèmes structurels étaient le fruit des anciennes stratégies protectionnistes et introverties, caractérisées par une très forte intervention de l'Etat dans la régulation de l'économie" (op. cit., p. 104).

Suivant cette logique, pratiquement tous les PMA passèrent sous l'ère de l'ajustement structurel renforcé. Ils le firent avec une telle vigueur que près de la moitié des PMA n'ont pratiquement plus aucun obstacle non-tarifaire au commerce, tandis que "La plupart des PMA ont aujourd'hui un régime assez libéral en ce qui concerne le rapatriement des dividendes, des bénéfices et des capitaux" (op. cit., p. 110).

Au milieu des années 90, l'augmentation des cours de quelques matières premières comme le café ou le cacao permit au FMI de brandir des résultats autoproclamés "encourageants", mais l'amélioration passagère de la conjoncture internationale n'était en rien due à leurs recettes miracles, puisque les pays n'appliquant pas de FASR connurent la même tendance.

Aussi, lorsque les cours mondiaux des matières premières se remirent à piquer du nez, la perversité des désormais célèbres " chocs extérieurs " laissèrent éclater au grand jour les limites des remèdes économiques du FMI - leur inefficacité sociale étant depuis longtemps dénoncée.

De nombreux PMA durent ainsi mettre fin aux réformes, financièrement asphyxiés. Il est de bon ton au sein du FMI de dénoncer la " mauvaise gouvernance " des PMA et d'expliquer l'échec des réformes par cet unique argument. Une nouvelle fois, le diagnostic est simpliste et dénué de la moindre autocritique. Ainsi, comme le note la CNUCED, " Dans deux tiers des pays qui ont dû interrompre leur programme, les projections relatives aux exportations de marchandises étaient trop optimistes " (op. cit., p. 120). Ainsi, entre les projections macroéconomiques du FMI et la réalité, il y a une marge, et c'est malheureusement les populations du Sud qui en payent les conséquences...

Reste à savoir si de telles erreurs de projections sont le fruit de l'incompétence ou de la " géostratégie économique " des experts de Washington. L'explication donnée par la CNUCED laisse songeur : " La Banque et le Fonds n'ont pas le droit d'appuyer des programmes sous-financés (...), si bien que lorsque les engagements des bailleurs de fonds sont insuffisants, on manipule le déficit pour qu'il corresponde aux ressources disponibles. Cela a pour conséquence inévitable qu'un certain nombre de programmes sont voués à l'échec dès le début en raison du sous-financement et de la pénurie de devises " (op. cit., p. 120). En clair, les experts du FMI et de la Banque mondiale, cachés derrière l'alibi de la générosité de prêts en réalité nettement insuffisants, manipulent les chiffres pour pouvoir appliquer leurs réformes néolibérales !

L'artifice du financement du développement

Selon la CNUCED, les entrées nettes de capitaux à long terme dans les PMA ont diminué de 25% en termes nominaux depuis 1990 et de 40% en termes réels rapportés à la population. En clair, plus les PMA ouvrent leurs frontières financières et plus les ressources extérieures se tarissent. Ce constat, qui entre en parfaite opposition avec la théorie néolibérale, mérite d'être analysé plus en détail.

Les réformes dictées par le FMI et la Banque mondiale ont pour but principal d'attirer les



capitaux privés. Or, la moyenne des flux annuels de capitaux privés à long terme a chuté dans deux tiers des PMA. En réalité, seule une poignée de pays enregistrent une légère augmentation des investissements directs à l'étranger (IDE) : quatre pays (le Lao, la Tanzanie, le Cambodge et l'Ouganda) ont absorbé trois cinquièmes de l'accroissement des flux de capitaux privés au cours des années 90.

Sans financement privé, les PMA deviennent sans cesse plus dépendants de l'aide publique au développement (APD) des pays riches. Or, "en termes réels et rapportés à la population, l'APD nette en faveur des PMA s'est contractée de 45% dans les années 90 et est retombée au niveau du début des années 70" (op. cit., p. 60).

Mais l'analyse ne peut s'arrêter à ces chiffres qui, malgré leur éloquence, ne reflète que partiellement une réalité encore bien plus dramatique. En effet, une part sans cesse croissante des entrées de capitaux dans les PMA n'est pas affectée à des investissements productifs, mais est tout simplement rapatriée de manière détournée vers les pays riches du Nord. Cette institutionnalisation de l'expropriation des richesses des PMA empruntent divers canaux.

D'abord, la libéralisation des mouvements de capitaux permet des rapatriements de bénéfices importants. Si on ajoute à ces rapatriements de bénéfices les remboursements d'une dette ayant augmenté de 20% au cours des années 90 et dont le service annuel est passé de 3,9 à 4,4 milliards de dollars entre 1990 et 1998, on aboutit à des chiffres effrayants : "Presque 40% des entrées nettes de capitaux dans les pays d'Afrique subsaharienne dans les années 90 ont repris le chemin des pays créanciers sous forme d'intérêts et de bénéfices rapatriés" (CNUCED, "Les flux de capitaux et la croissance en Afrique", 2000, p. 5).

Ensuite, alors que les montants d'aide publique au développement (APD) diminuent, leur emploi est de plus en plus destiné aux secours d'urgence, aux services sociaux et aux allégements de dette. Ainsi, l'affectation de l'APD des PMA a radicalement changé entre les périodes 1980-1984 et 1995-1998 : la part d'APD destinée aux projets productifs est passée de 60 à 40%, alors que la part destinée aux secours d'urgence, aux services sociaux et aux allégements de dette est passée de 20 à 50%. Comment expliquer une telle évolution ?

L'augmentation des secours d'urgence - octroyés à 85% des PMA entre 1993 et 1998 - ne peut s'expliquer par les seuls conflits armés, puisque seuls 8 pays sur 40 bénéficiaires ont reçu cette aide pour cette raison. En réalité, c'est surtout la dégradation sociale de pays surendettés et contraints de s'ouvrir à un marché mondial défavorable qui a poussé les "donateurs" à secourir les PMA dans l'urgence et à financer des infrastructures sociales.

Ainsi, sous les conseils du FMI et de la Banque mondiale, les PMA se sont empêtrés dans un système de subordination à plusieurs facettes : ils ont ouvert leurs frontières commerciales à des pays riches protectionnistes, ils ont ouvert leurs frontières financières à des capitaux spéculatifs, ils ont centré leur économie sur quelques produits de base dont les prix diminuent inlassablement et ils ont continué de rembourser une dette leur interdisant toute politique de développement volontariste.

Les populations des PMA sont ainsi prises dans un cercle tout particulièrement pervers : leurs gouvernements semblent se contenter de mendier une aide d'urgence ou un allégement de dette qu'ils reçoivent en échange de l'approfondissement des réformes contre-productives du FMI et de la Banque mondiale. On a vu que ces derniers ne se faisaient pas prier pour leur donner satisfaction et allaient même jusqu'à manipuler les chiffres pour ce faire.

On le comprend d'autant mieux lorsqu'on sait que plus de la moitié de la dette de 60% des PMA est multilatérale, c'est-à-dire qu'elle est essentiellement due au FMI et à la Banque mondiale. Or, le FMI et la Banque mondiale ont un statut de créancier prioritaire, c'est-à-dire qu'ils doivent être remboursés en priorité. Ce statut est tout particulièrement précieux envers des PMA n'ayant pas assez de revenus d'exportation pour rembourser leur dette : en 1998, 60% des PMA se sont retrouvés en défaut de paiement suite à une chute des cours mondiaux des matières premières !

Comment se passe le processus ? Par la répartition de l'aide en fonction de l'endettement ! Ainsi, si un pays se retrouve avec un endettement insoutenable, on lui injecte une dose de financements "officiels", c'est-à-dire de prêts multilatéraux et d'aide publique au développement (APD) pour relancer artificiellement la machine des remboursements. Cette corrélation entre l'aide et l'endettement a été dénoncée dès 1997 par l'économiste Tony



Killick : "Les créanciers considèrent généralement l'aide comme un élément des recettes publiques qui permet au pays destinataire d'assumer une dette extérieure plus importante. Les pays créanciers prennent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre". Cette réalité a depuis lors été mise en lumière par de nombreux auteurs, notamment par Ravi Kanbur, directeur démissionnaire du Rapport sur le développement mondial de la Banque mondiale : "Pour des raisons qui leur sont propres, (...) les donateurs, qui sont aussi les principaux créanciers, versent de l'argent aux pays pauvres pour que ceux-ci puissent s'acquitter du service de la dette". Ainsi, comme le démontre un graphique de la CNUCED (PMA 2000, p. 125) : "Les financements officiels sont d'autant plus élevés que le service de la dette est lourd et ce phénomène s'observe tout au long des années 90".

Derrière le financement officiel du développement se cache ainsi un mécanisme de recolonisation économique des PMA : les dons et prêts à taux avantageux qu'offrent généreusement les pays riches et les organisations multilatérales servent en priorité à refinancer une dette impayable. Les avantages retirés par les créanciers du Nord sont multiples : assurer les remboursements, éviter des défauts de paiement en cascade dangereux pour le système financier international, cacher à quel point les décisions de crédit antérieures étaient imprudentes, garantir l'approvisionnement de matières premières à bas prix et, surtout, assurer la poursuite des réformes néolibérales du FMI et de la Banque mondiale.

Ces derniers sont tout particulièrement exempts d'assumer les erreurs passées, puisqu'en raison de leur statut de créanciers prioritaires, ils " ont pu prêter tout en sachant que si la situation tournait à leur désavantage et que les sommes investies se révélaient improductives, ils seraient de toute façon remboursés " (op. cit., p. 129). Ainsi, on perçoit les motivations des experts de Washington lorsqu'ils manipulent les chiffres pour imposer des réformes qu'ils savent inappropriées : tant qu'ils répondent aux injonctions de leurs actionnaires (c'est-à-dire principalement les pays riches et le Trésor américain), ceux-ci seront toujours là pour leur sauver la mise à coups de généreux dons médiatisés. Les gouvernements " amis " du Sud peuvent ainsi conserver la face envers des populations locales à l'agonie. Mais tout espoir de développement est de la sorte impossible : puisque l'aide " officielle " est déterminée par le taux d'endettement, un pays qui se désendettera verra son aide diminuer et devra, tel Sisyphe, recommencer à zéro son parcours du combattant.

Evidemment, cette logique est transposable à l'Initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) : sur les 41 PPTE, 31 sont des PMA et 21 des 23 pays élus pour un allégement sont des PMA. Comme le note le Rapport 2000 de l'OCDE sur la dette extérieure : " Les allégements prendront pour l'essentiel la forme de remises d'intérêts et de dons destinés à financer le service de la dette, et non de réductions directes de l'encours de cette dette". L'objectif de l'Initiative PPTE n'est donc pas d'en finir avec la question de la dette, mais de la rendre artificiellement viable à court terme.

En réalité, les PMA se retrouvent aujourd'hui dans la situation les ayant entraîné dans la crise de la dette du début des années 80 : taux d'endettement élevé, chute des cours des matières premières et absence de capitaux privés. Seule la hausse brutale des taux d'intérêt internationaux manque à l'appel... A l'époque, les PMA ont dû négocier des rééchelonnements de dette en échange de plans d'ajustement structurel financés par des "facilités d'ajustement structurel renforcé" (FASR). Aujourd'hui, ils négocient des allégements de dette sous l'initiative PPTE en échange de "plans stratégiques de lutte contre la pauvreté" financés par des "facilités pour la réduction de la pauvreté et la croissance" (FRPC). En clair, hormis un "relookage" de façade, la logique de développement imposée aux PMA depuis deux décennies n'a quasiment pas évoluée...

Quelle volonté politique ?

Les experts du FMI et de la Banque mondiale, appuyés par le G7, répètent inlassablement que seule une entrée massive de capitaux privés peut apporter la croissance dans les PMA, et qu'il est donc nécessaire de s'ouvrir aux marchés mondiaux. Pourtant, toutes les études sérieuses aboutissent à la conclusion que les capitaux privés ne provoquent pas la croissance, mais la suivent.

En outre, il est évident qu'aucune croissance durable ne sera possible dans un panorama mondial aussi défavorables (termes de l'échange, règles de l'OMC, instabilité financière, évasion des capitaux) et que la croissance est socialement inutile si elle n'est pas répartie équitablement.



Enfin, comme le souligne la CNUCED (op. cit., p. 132) : " Pour remédier aux carences des infrastructures, promouvoir l'éducation et mettre en valeur le capital humain, ainsi que pour lutter contre les grands problèmes de santé publique et renforcer les systèmes de soins, un gros investissement public est nécessaire ".

Evidemment, ce " gros investissement public " ne pourra subvenir tant que le fardeau de la dette subsistera. La dette des PMA ne représente pas grand chose en valeur absolue, puisque la dette de la moitié des PMA est inférieure à 2 milliards de dollars. En outre, plus d'un tiers des PMA ont des arriérés représentant plus de 15% de la dette totale, ce qui prouve que la dette des PMA est largement le fruit des rééchelonnements opérés suite à la crise de la dette des années 80. Ce sont de vieilles dettes souvent contractées par des régimes non démocratiques complices des banques créancières, dettes illégitimes que l'on sait impayables.

Les 4 milliards de dollars que doivent rembourser chaque année les PMA ne sont pas grand chose pour les créanciers du Nord. Par contre, pour des PMA dont les entrées nettes totales de capitaux à long terme culminent à une dizaine de milliards de dollars, la disparition d'une telle charge et sa réutilisation pour le " gros investissement public " nécessaire pour jeter les bases d'un développement endogène aurait des répercussions budgétaires considérables.

Ce premier pas, nécessaire mais insuffisant, ne pourra survenir que si la volonté politique existe au Nord comme au Sud. Mais au vu de ce qu'on a pu observer et des conclusions du troisième Sommet des PMA, on peut être sûr que cette volonté n'apparaîtra pas sans une forte pression citoyenne au Nord comme au Sud.

Arnaud ZACHARIE
cadtmcontact@skynet.be

De l'Europe libérale des Marchés à l'Europe sociale des Citoyens

Par Roland Vergnioux

Synthèse d'une conférence d'Anne Cécile Robert non relue par la conférencière

Introduction

L'Europe, depuis sa création, a abaissé les frontières et libéré les activités économiques, mais a abaissé aussi les dispositifs de protection des salariés et des personnes. Elle fonctionne, socialement parlant, par minima : elle compte aujourd'hui 50 millions de pauvres, 20 millions de chômeurs, et la semaine de travail officielle y est de 48 heures !

À ce déficit social s'ajoute un déficit démocratique. Les parlements nationaux sont dépossédés de leur pouvoir : ils n'ont quasiment aucun contrôle sur ce qui se passe à Bruxelles, pourtant 60% des lois qui s'appliquent à nous sont d'origine européenne. Les gouvernements sont également dépossédés, à travers les critères de Maastricht qui encadrent leur marge de manoeuvre économique et sociale. Il manque aujourd'hui à l'Europe un autre type de démocratie, adaptée à la société internationale, et ce sont finalement les citoyens qui sont perdants.

Comment en est-on arrivé là ?

Le déficit social

La première raison est historique : la construction européenne s'est basée sur une philosophie libre-échangiste, qui était en gros le plus grand dénominateur commun des pays fondateurs. Jean Monnet, qui avait beaucoup travaillé aux États-Unis et en Angleterre, était un économiste très marqué par le pragmatisme anglo-saxon et le libéralisme. Les pères fondateurs pensaient vraiment que la libération des échanges allait provoquer un accroissement du bien-être pour tous dans la Communauté. Au contraire, on a constaté que les inégalités se sont dans certains cas accrues, entre les gens mais aussi entre les régions.

La deuxième raison tient à la nature juridique de l'Europe. Il n'existe pas de vraies lois dans la société internationale : on procède par accords politiques. Au contraire, les pères fondateurs ont décidé que l'Europe serait dotée de vraies lois, semblables aux lois nationales, qui s'appliqueraient sans ratification ni transposition. De plus le droit européen est, depuis 1964, supérieur au droit national, ce qui s'est illustré récemment avec les affaires de la chasse à la palombe et de l'embargo sur la viande britannique. Ce principe a été édicté par la Cour de Justice européenne, ce qui pose d'ailleurs un problème de démocratie : une décision aussi politique peut-elle être prise par un juge ? L'Europe des marchés dispose en tout cas d'une puissance juridique considérable.



La confirmation des choix initiaux constitue une troisième raison qu'il ne faut pas perdre de vue : il n'y a pas de «fatalité européenne», à chaque étape il y a eu des décisions qui ont été prises par des Gouvernements et confirmées par des Parlements, et qui correspondent à des choix politiques. En 1986 a eu lieu un grand débat : fallait-il contrebalancer l'Europe des marchés par une Europe politique et sociale ? Le choix a été fait de s'en tenir au fameux marché unique, sous l'impulsion notamment de Jacques Delors. De même ont eu lieu à Maastricht deux conférences intergouvernementales : l'une sur l'union monétaire, et l'autre sur l'union politique. La première avait deux fois plus de moyens en temps, en argent, en experts, que la première ... Il sera cependant de plus en plus difficile de faire d'autres choix, dans la mesure où l'Europe s'élargit, et on risque ainsi de s'enferrer dans une Europe du libre échange.

Le déficit démocratique

Le déficit démocratique a, lui, des raisons plus profondes. Il n'y a pas de démocratie internationale : les démocraties on toujours été construites dans un cadre national, et sont d'ailleurs liées à l'émergence des nations. L'acteur de base de la société internationale est l'État, et sa préoccupation principale n'est pas la question de la démocratie, mais la protection de sa souveraineté. Et on assiste aujourd'hui à un affrontement du principe de souveraineté et du principe de démocratie, car ce qui était acceptable dans les années 50 l'est beaucoup moins maintenant : les compétences de l'Europe, sur les questions économiques, monétaires, mais aussi de santé et de droit de la consommation, dépassent de beaucoup le champ traditionnel de la diplomatie.

L'Europe s'est pourtant dotée d'institutions qui pourraient donner lieu à une démocratie européenne. Le Parlement européen, qui n'avait au départ qu'une compétence consultative, a aujourd'hui sur certaines questions un pouvoir d'empêcher, qui a été appelé pompeusement «co-décision». Mais ce pouvoir ne s'applique pas à la fiscalité, aux questions monétaires, à la politique étrangère, aux questions de sécurité, ni enfin à la politique agricole qui représente pourtant plus de 50% du budget européen.

Le véritable pouvoir appartient aux deux autres institutions européennes que sont le Conseil des Ministres et la Commission européenne. À ce niveau, le déficit démocratique s'explique par l'absence de contrôles et de transparence, qui permet à nos hommes politiques de rejeter la responsabilité de mesures impopulaires sur «l'Europe». Paradoxalement, c'est le problème de la Commission qui est en train d'être réglé, avec l'instauration de mécanismes de contrôle et de censure par le Parlement européen. Le Conseil des Ministres, lui, n'est encore soumis à aucun contrôle, or dans la plupart des cas il participe à l'élaboration et à l'adoption de la décision. Mais ce problème n'est pas non plus hors d'atteinte, car il s'agit de nos ministres, et nous pouvons leur demander des comptes.

Les obstacles à un fonctionnement plus démocratique des institutions européennes sont donc principalement politiques. Une conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions s'est ouverte à Helsinki, mais les Gouvernements ne sont pas du tout décidés à accorder plus de pouvoir au Parlement européen : ils préfèrent garder la main en essayant de contrôler le mieux qu'ils le peuvent la Commission. De manière générale se développe le discours que la démocratie se passe très bien des citoyens et fonctionne beaucoup mieux entre ministres et experts : l'idéal démocratique est ainsi battu en brèche par un idéal technocratique qui correspond très bien à une certaine frange du libéralisme philosophique.

Roland Vergnioux, paris15@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/> (sélectionner le pays pour trouver les rendez-vous)

Vendredi : BE : BRUXELLES – FR : MONTREUIL – DAX – LILLE – LA ROCHELLE – ANGOULEME – MULHOUSE - SAURIER

Samedi : ES : MALAGA – MADRID – FR : AVIGNON – AYTRE – PARIS 14 – PARIS 11 – LAVAL

Dimanche : FR : AYTRE – PARIS 11



Lundi : FR : MOUANS SARTOUX – FRESNES – BAGNOLS – CLAPIERS – ROCHEFORT – SAINTES – BOURGES – MULHOUSE – CHATEAUBRIANT – SARLAT

Mardi : FR : SOPHIA ANTIPOLIS – CRETEIL – AVIGNON – METZ – VILLEFRANCHE – ROCHEFORT – PARIS 11 – ISSOIRE – PARIS 15 – SAINT NAZAIRE – FERTE SOUS JOUARRE